



## Femmes et pauvreté quoi de neuf depuis janvier 2019?

### Fil d'actualité

#### Mars 2019- Logement et pauvreté des femmes : les inégalités persistent!

Depuis 2000, le FRAPRU produit après chaque recensement, un dossier « Femmes, logement et pauvreté » pour faire le portrait des réalités vécues par les femmes locataires au Québec, leurs conditions particulières, les défis auxquels elles sont confrontées, tout en soulignant les solutions à mettre de l'avant.

À partir des chiffres du recensement mené en 2016 par Statistique Canada, le FRAPRU révèle que les femmes, alors qu'elles sont responsables de plus de la moitié des ménages locataires, ont un revenu annuel de 6 078 \$ de moins que celui des ménages sous la responsabilité d'un homme. Les femmes sont donc plus à risque de vivre des dénis du droit au logement. Par exemple, elles sont plus nombreuses (248 485) que les hommes (208 855) à devoir déboursier plus de 30% de leur revenu pour le loyer.

Les ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme, soit jeune, soit âgée, sont en proportion plus nombreux à payer une part démesurée de leur revenu pour leur logement. La situation est encore plus difficile pour les femmes locataires de 75 ans et plus dont le revenu médian est de 22 759 \$ par an, soit 11 375 \$ de moins que celui de leurs homologues masculins. Presque une femme sur cinq doit consacrer plus de la moitié de son revenu au

Selon le FRAPRU, les familles locataires, particulièrement celles ayant de bas revenus, sont très souvent victimes de discrimination lors de la recherche de logement, en raison de la présence

d'enfants. La situation a tendance à s'aggraver lorsqu'il s'agit des familles monoparentales. Plus d'une femme sur trois dans cette situation doit dépenser plus de 30% de ses revenus pour se loger.

Selon le FRAPRU, tout porte à croire que les conditions de logement des ménages les plus vulnérables vont se détériorer dans les prochains mois. En effet, les derniers rapports de la Société canadienne d'hypothèques et de logement établissent un manque important de logements dans la plupart des agglomérations québécoises de 50 000 habitants et plus. Une grave pénurie pourrait entraîner une nouvelle flambée des loyers et la hausse des cas de discrimination.

Source : Communiqué FRAPRU

<https://www.frapru.qc.ca/lancement-dn-femmes-2019/>

#### Septembre 2019- Dépôt du rapport 2018-2019 de la protectrice du citoyen

Dans son dernier rapport, la Protectrice du citoyen dénonce "des services publics aux exigences trop complexes qui excluent les plus démunis" et souligne que "des règles d'accès aux différents programmes sont trop complexes pour certaines des personnes visées, les privant alors des services qu'elles devraient recevoir."

*« Je suis particulièrement préoccupée par l'accès aux services publics pour les personnes plus vulnérables en raison de leur santé, de leur âge, de leur condition sociale et économique ou de leur isolement. Lorsque les règles d'accès sont trop lourdes, elles les privent des services dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit »*

Marie Rinfret, Protectrice du citoyen

Selon différentes estimations, 40 000 personnes assistées sociales ne reçoivent pas le crédit d'impôt pour solidarité (environ 1 000\$ par année pour une personne seule), parce qu'elles n'envoient pas leur déclaration d'impôts qui leur permettrait de le recevoir. Parmi les recommandations de la protectrice du citoyen au gouvernement figure celle de verser directement le crédit d'impôt pour solidarité, pour éviter qu'en soient privées des personnes qui en auraient grand besoin.

**Source :**

<https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes/rapports-annuels>

### Octobre 2019- Pension alimentaire : aide financière bonifiée pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale

Depuis le 1er octobre 2019, l'exemption pour pension alimentaire, destinée aux parents bénéficiaires de l'aide sociale, est bonifiée. Elle passe de 100 \$ à 350 \$ par mois, par enfant à charge.

Quels changements? Rappelons qu'une pension alimentaire est comptabilisée dans le revenu du parent. Lorsqu'elle est versée au bénéfice d'un enfant, le montant de l'aide sociale est déterminé en fonction de la pension alimentaire reçue.

Jusqu'à récemment, un parent avec un enfant à charge bénéficiait d'une exemption de 100 \$. S'il recevait 350 \$ mensuellement en pension alimentaire pour cet enfant, sa prestation d'aide sociale était réduite de 250 \$.

Désormais, ce même parent peut toucher, sans être pénalisé, la totalité de la pension alimentaire pour l'enfant à sa charge. Une réduction de sa prestation n'est appliquée que si la pension alimentaire excède 350 \$.

Cette nouvelle mesure découle d'un changement apporté au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

**Source**

<https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/conseils/capsules/pension-alimentaire-aide-financiere-bonifiee>

### À venir en février 2020- L'ADS+ : l'outil indispensable !

L'ADS a pour but de prévenir ou de réduire les inégalités entre les sexes en prenant en compte les réalités spécifiques des femmes et des hommes, lors de la mise en place d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Cette approche permet de comprendre les effets différents de la pauvreté selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique, etc. et d'adapter les interventions et les services aux besoins de toutes et de tous.

Convaincue de sa pertinence et de son utilité, la TCGFL offrira un atelier de sensibilisation à l'utilisation de l'ADS à tous les organismes qui déposeront une demande financière dans le cadre de l'Alliance pour la Solidarité et l'inclusion sociale. L'atelier sera centré sur la pratique et l'application de l'ADS aux projets des groupes. De plus, les personnes ayant participé à l'atelier bénéficieront d'un soutien téléphonique permettant de répondre aux critères demandés dans l'appel de projet.

### Publications en lien

FRAPRU. *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté.* 5e édition. Mars 2019. 12 pages.

<https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>

Le Protecteur du citoyen. *Rapport d'activités 2018-2019.* Septembre 2019. 114 pages.

[https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports\\_annuels/protecteur-citoyen-rapport-annuel-2018-2019.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_annuels/protecteur-citoyen-rapport-annuel-2018-2019.pdf)

Latimer Eric et François Bordeleau. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018.* Ministère de la Santé et des Services sociaux. Gouvernement du Québec. Mars 2019. 267 pages. (Région Lanaudière pages 166 à 173).

[https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Rapport\\_denombrement.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Rapport_denombrement.pdf)

### Rédaction

Martine Fordin, agente de recherche

